



Rosemarie Letendre
Responsable des animateurs et
Marie-Soleil Gaudreau
Coordonnatrice des loisirs Municipalité de La Présentation

Pavillon des Loisirs : (450) 250-2491
Marie-Soleil Gaudreau : (450) 796-2317 poste 1805



Desjardins

Caisse de la Région

de Saint-Hyacinthe

Fier partenaire du camp de jour La Présentation

UN PETIT MOT DE LA COORDONNATRICE

Bonjour à tous !

Il me fait plaisir de vous présenter brièvement mon parcours professionnel concernant le domaine du camp de jour municipal. J'ai commencé mon expérience dans le domaine comme animatrice et par la suite comme coordonnatrice d'un camp de jour pendant mes études secondaires et collégiales. Suite à l'obtention de mon baccalauréat en loisir, culture et tourisme, j'ai travaillé dans des villes et des municipalités rurales où il y avait un service de camp de jour, donc je serai à ma huitième année en tant que gestionnaire d'un camp de jour. Je serai par contre à ma première année à La Présentation, mais je me suis bien entourée grâce au personnel embauché. En plus d'avoir une équipe dynamique, Rosemarie Letendre alias Gougoune sera la responsable des animateurs pour une deuxième année, mais elle travaille au camp de jour depuis 7 ans maintenant. Elle sera responsable d'encadrer les animateurs dans leur travail quotidien avec vos enfants et d'assurer un suivi avec vous en cas de besoin. La sécurité de vos enfants sera toujours la priorité du camp de jour et la mienne. Quant à mon rôle, je gèrerai le côté administratif et financier du camp de jour. Je vous invite à communiquer directement avec Gougoune durant le camp de jour, mais je demeure toujours disponible pour répondre à vos questions.

L'équipe d'animation 2018 sera composée d'anciens animateurs et aussi de nouveaux. Vos enfants côtoieront de nouveaux visages dans les animatrices : Aqua, Boucle d'or, Perle et Praline tandis que vos deux aides-animatrices seront Grenadine et Sushi. En ce qui concerne les anciens animateurs, Jello, Mimi, Kit Kat, Kiwi, Luciole et Oasis seront encore avec vos enfants cet été.

Une brochette variée d'activités et de sorties sera offerte à vos enfants. Ils iront au Centre des sciences et film IMAX à Montréal, à la Plage Laliberté, à Ekça Saute, au Capitaine Gribou à Longueuil et bien sûr à l'exposition agricole de St-Hyacinthe. De plus, deux fois dans l'été, les enfants vivront des activités spéciales au camp de jour. Ils feront la découverte d'espèces de tous genres lors de la journée avec Éducazoo et Chouette à voir et ils feront une journée de recherche avec Le Mystère du Manoir, une animation de l'entreprise Animagerie. Dans les activités incontournables, mentionnons le dodo au camp de jour et le spectacle de fin de camp de jour.

Quant au thème de cette année, les enfants auront la chance d'aider un aventurier au nom de Romain à explorer l'île Mystéria. Au fil des semaines, les jeunes devront trouver des indices afin d'aider Romain dans ses recherches sur l'île et ainsi découvrir des cités des plus fascinantes.

En terminant, je vous souhaite de passer un bel été et en cas de besoin, je demeure disponible pour répondre à vos questions. Soyez assurés que toute l'équipe du camp de jour a à cœur la sécurité, le bien-être et le divertissement de vos enfants.

Marie-Soleil Gaudreau
450-796-2317 poste 1805
ou lploisirs@mrcmaskoutains.qc.ca

UN PETIT MOT DE LA RESPONSABLE DES ANIMATEURS

Bonjour chers parents !

Pour ceux qui ne me connaissent pas, mon nom est Gougoune et je serai la responsable des animateurs au camp de jour pour la saison estivale 2018. J'étudie présentement au baccalauréat en psychoéducation à l'Université de Sherbrooke. J'ai été animatrice au camp de jour La Présentation pendant cinq années consécutives.

Pour une deuxième année consécutive, j'occuperai le poste de responsable des animateurs. Mon rôle sera donc de veiller au bon fonctionnement du camp ainsi qu'à la sécurité et au bien-être de vos enfants tout au long de l'été. Les animateurs, Marie-Soleil et moi préparons déjà, depuis un bon moment, le camp estival 2018 avec enthousiasme. Nous voulons réellement que vos enfants passent un bel été avec nous !

Pour ce faire, vous êtes importants, les parents, dans la motivation de vos enfants. Soyez assurés de mon souhait d'établir une relation de collaboration avec vous. Durant les huit semaines de camp, n'hésitez surtout pas à communiquer avec moi si vous avez des questionnements ou des inquiétudes, il me fera plaisir de discuter avec vous. Au plaisir de vous voir cet été ! ☺

Rosemarie Letendre
alias Gougoune

L'équipe d'animation sera composée des animateurs suivants :

Jello (5^e année au camp de jour)
Kit Kat (5^e année au camp de jour)
Mimi (5^e année au camp de jour)
Kiwi (2^e année de camp de jour)
Aqua (1^{ère} année au camp de jour) et
Boucle d'or (1^{ère} année au camp de jour)
Perle (1^{ère} année au camp de jour)
Praline (1^{ère} année au camp de jour)

Les aides-animatrices seront :

Grenadine (1^{ère} année au camp de jour, mais bénévole l'an dernier)
Sushi (1^{ère} année au camp de jour)

Les accompagnatrices seront :

Oasis (5^e année au camp de jour) et
Luciole (2^e année au camp de jour, mais première année comme accompagnatrice)

HORAIRE DU CAMP DE JOUR ET DU SERVICE DE GARDE

Horaire quotidien (à titre informatif seulement)	
Service de garde (bloc matin)	7h à 9h
Début du Camp de jour	9h
Rassemblement	9h à 9h15
Collation	10h à 10h15 (variable)
Diner	12h à 13h
Collation	15h à 15h15 (variable)
Rassemblement et fin du camp de jour	15h45 à 16h
Service de garde (bloc soir)	16 h à 17h30



Les enfants ont la possibilité de dîner au camp, de retourner dîner à la maison ou d'aller à la cantine. Pour les enfants qui retournent dîner à la maison ou qui mangent à la cantine, il est **OBLIGATOIRE** que les parents avisent le personnel du camp de jour.

SERVICE DE GARDE

Un service de garde au coût de 3 \$/bloc, est disponible pour les résidents. Le coût pour les non-résidents est de 5\$/bloc. Un bloc équivaut à une période soit le matin, soit le soir. Il vous est aussi possible de vous procurer une carte du service de garde au coût de 25\$ pour 10 blocs pour les résidents et de 40\$ pour 10 blocs pour les non-résidents. La carte est **non-remboursable**, alors utilisez tous vos blocs.

L'horaire du service de garde est le suivant : **Bloc du matin** : de 7h00 à 9h
Bloc du soir : de 16h à 17h30

Veillez prendre note que tout enfant arrivant au camp de jour avant 8h45 (sauf pour les jours de sortie) ou quittant après 16h15 sera considéré comme étant au service de garde. Votre enfant doit quitter le service de garde au plus tard à 17h30. Des frais de 10\$ par enfant s'appliqueront s'il quitte après 17h30.

Au plus tard le lundi, tous les frais encourus au courant de la semaine précédente pour le service de garde doivent être réglés. Advenant le cas contraire, une pénalité de 5\$ sera ajoutée au montant encouru la semaine suivante. Les frais vous seront acheminés par courriel le jeudi de chaque semaine. Assurez-vous de régler tous les frais lors de la dernière journée de présence de votre enfant au camp de jour.

Le rôle de l'animateur responsable du service de garde est de surveiller les enfants et de s'assurer de leur sécurité. Pour ces raisons, **l'animateur ne planifie pas de jeux pour la période du service de garde.** Les enfants sont en période de jeux libres. Le code de vie du camp de jour ainsi que les conséquences qui s'y rattachent s'appliquent durant les périodes de service de garde.

COLLATION

Votre enfant doit apporter ses propres collations (une en avant-midi et une en après-midi). Aucun partage ne sera toléré en raison des allergies alimentaires. Les collations doivent être **exemptes de noix et d'arachides**. S'il y a d'autres aliments interdits, les informations vous seront communiquées en temps et lieu.

Cette année encore, des **Mr Freeze** seront vendus au coût de 0,50 \$ pour un complet et de 0,25 \$ pour une moitié. Les Mr Freeze seront disponibles sur **l'heure du dîner et à la collation de l'après-midi seulement**. Une limite d'un Mr Freeze complet par enfant par jour est fixée afin de permettre à tous les enfants d'en avoir. Nous vous demandons de mettre l'argent de votre enfant dans un petit porte-monnaie, un sac en plastique de type « ziploc » ou un contenant en plastique identifié à son nom afin d'éviter toute perte d'argent. **Les animateurs ne sont pas responsables de la gestion de l'argent**. Si votre enfant est trop jeune, prévoir lui donner des sous quotidiennement et les ranger dans sa boîte à lunch. Il se peut à l'occasion qu'il n'y ait pas de vente de Mr Freeze. Si le personnel du camp de jour doit régulièrement ramasser les papiers de Mr Freeze au sol, la vente de Mr Freeze sera suspendue pour une durée qui sera mentionnée aux enfants. Avisez, s'il-vous-plaît, vos enfants de jeter leurs déchets dans les poubelles et non au sol ! **En cas de canicule, des Mr Freeze gratuits seront offerts à tous les enfants présents.**

DINER

L'heure du dîner est de 12 h à 13 h. Si votre enfant dîne au camp de jour tous les midis et qu'exceptionnellement il doit s'absenter pour un midi, veuillez aviser un membre du personnel présent le matin même. Sans cet avis, votre enfant ne pourra quitter le camp de jour. Si votre enfant a votre autorisation pour quitter tous les midis, vous devrez aussi aviser le personnel du camp lors de l'inscription ou en début de camp de jour. Nous demandons à tous les enfants d'avoir, dans leur boîte à lunch, **une glace** afin que leur lunch reste frais. Veuillez noter que nous disposons de four à micro-ondes pour réchauffer les repas des enfants.

****Les animateurs n'accompagnent pas systématiquement les enfants à la cantine. Dépendamment du personnel disponible, il se peut que vos enfants y aillent seuls. Pour que votre enfant ait le droit d'y aller, veuillez aviser le personnel du camp de jour, le matin même ou la veille. Sans votre confirmation, nous ne laisserons pas vos enfants y aller. Veuillez noter que le camp de jour n'est pas responsable de l'argent que vous remettez à vos enfants pour le dîner à la cantine. La responsable des animateurs fera préparer la commande à l'avance. Si aucun animateur n'est disponible pour accompagner les enfants à la cantine, la responsable des animateurs s'assurera qu'ils reviennent sitôt leur repas payé. Nous voyons la cantine du terrain des loisirs et les enfants passent par le terrain de baseball pour s'y rendre.**

DÉPART DU CAMP DE JOUR

Aucun enfant ne peut quitter le camp de jour seul, à moins que son parent ait avisé un membre du personnel. Une question est intégrée à ce sujet dans le formulaire d'inscription.

Les personnes autorisées à venir chercher vos enfants sont, vous-même, ainsi que les personnes que vous indiquerez dans le formulaire d'inscription de vos enfants. Sans cette autorisation ou un autre avis de votre part, nous ne pourrions pas laisser partir votre enfant. Il en va de sa sécurité. En cas de doute, le personnel du camp de jour tentera de vous joindre. Dans l'impossibilité de vous joindre, vos enfants demeureront au camp de jour jusqu'à ce que l'on puisse vous joindre. Nouveauté cette année, lorsque vous ou une personne autorisée viendrez chercher vos enfants vous devrez signer un registre qui facilitera le suivi du contrôle des départs des enfants du camp de jour.

THÉMATIQUE POUR L'ÉTÉ 2018

Cette année, la thématique s'intitulera « L'île Mystéria ». Romain est un aventurier qui a découvert une carte géographique d'une île déserte, lors de la construction du nouveau gymnase à La Présentation. Le nom de cette île est « Mystéria » et elle est composée de plusieurs cités. À chaque début de semaine, les animateurs et les enfants partiront à la recherche d'indices afin de permettre à Romain de trouver le bon chemin pour accéder aux nouvelles citées et ainsi découvrir l'endroit où se cache le trésor. Pour ce faire, de petites capsules vidéo seront présentées aux enfants vers la fin de la semaine pour connaître quel type d'indice notre aventurier cherche. Si Romain et les enfants réussissent à trouver tous les indices nécessaires à la découverte du trésor, l'aventurier se présentera à La Présentation lors de la dernière semaine du camp de jour pour montrer aux jeunes sa découverte sur l'île déserte. Finalement, les différentes citées que les jeunes découvriront au cours de l'été sont la citée marine, safari, sucrée, magique, olympique, des cavernes, du ciel et du trésor. Vos enfants auront sans aucun doute beaucoup de choses à vous raconter!

CHANDAIL DE CAMP DE JOUR

Le chandail du camp de jour sera remis aux enfants durant leurs premiers jours du camp, étant donné qu'il est **obligatoire lors des sorties** afin de faciliter l'encadrement des enfants. Si vous inscrivez vos enfants **après le 11 mai 2018**, vous devrez, **déboursé des frais supplémentaires de 10\$ jusqu'au 1^{er} juin. À partir du 2 juin, vous devrez, à vos frais, fournir un chandail, de la même couleur que celle du camp de jour, à vos enfants. Sans le chandail, ils ne pourront pas participer aux sorties à l'extérieur du camp.** Cette année les chandails seront rouges. Si votre enfant oublie son chandail le matin de la sortie, il est de votre responsabilité d'aller le chercher avant le départ, sinon vos enfants ne pourront pas participer à la sortie et **vous ne serez pas remboursé.**

TENUE VESTIMENTAIRE

En tout temps, **les espadrilles ou sandales fermées sont obligatoires.** Par sécurité, si votre enfant n'est pas chaussé de façon adéquate pour faire des activités sportives, il en sera exclu afin d'éviter les foulures et autres blessures. De plus, une **tenue sportive** doit être portée en

tout temps. Les **bijoux tels que bracelet et collier sont interdits ainsi que les camisoles à bretelles spaghetti et les chandails bedaine.** Il est fortement conseillé que vos enfants aient, en tout temps, une casquette ou un chapeau.

CRÈME SOLAIRE

Il est très important de protéger vos enfants des coups de soleil en utilisant de la crème solaire. Afin d'éviter tout malentendu, il est de **votre responsabilité d'appliquer de la crème solaire à vos enfants avant leur arrivée au camp de jour le matin.** Quant à eux, les animateurs s'assureront que tous les enfants de leur groupe s'appliquent à nouveau de la crème solaire avant le dîner et après les périodes où les enfants jouent dans l'eau. Lors des journées fortement ensoleillées, la crème solaire sera appliquée plus régulièrement.

BOUTEILLE D'EAU

Il est très important que vos enfants aient en leur possession une bouteille d'eau à tous les jours, surtout lors des journées de sorties et des journées très chaudes. Il y a un abreuvoir à l'extérieur, mais nous préférons que les enfants aient leur propre bouteille bien identifiée à leur nom. Il sera possible de remplir la bouteille d'eau en cours de journée.

SAC À DOS ET OBJETS PERSONNELS

Tous les jours, vos enfants doivent avoir, leur boîte à lunch avec un lunch froid ou chaud, leur maillot de bain, leur serviette de plage, leur crème solaire (résistante à l'eau), une bouteille d'eau et des vêtements de rechange, surtout pour les plus jeunes. **Lors des journées de sorties à l'extérieur du camp, seulement les lunches froids seront permis.**



Veillez identifier tous les objets appartenant à votre enfant : boîte à lunch, sac à dos, maillot de bain, crème solaire, chandail du camp de jour, bouteille d'eau, vêtements de rechange, etc. De plus, les objets perdus seront installés sur le support à vêtement à droite de l'entrée du camp de jour. **Vous et vos enfants êtes responsables de vérifier régulièrement s'il y a des objets ou des vêtements lui appartenant sur le support à vêtement.** Lors du spectacle de fin de camp de jour, vous aurez aussi la possibilité de récupérer des objets perdus, mais après cette date, tous les objets et vêtements restants seront donnés à une œuvre de charité. Au besoin, vous pouvez demander au personnel du camp de jour de vous aider à retrouver un objet perdu.

****Il est interdit aux enfants d'apporter dans leur sac à dos des jouets, des cartes de collections et des objets personnels autres que ceux mentionnés au début du présent bloc, afin d'éviter les bris, perte ou vol. Le camp de jour n'est pas responsable des objets perdus. Si vos enfants contreviennent à cette règle, l'objet ou le jouet sera confisqué par le personnel du camp de jour et vous sera remis en main propre lorsque vous viendrez chercher vos enfants.****

SORTIES

Lors d'une journée de sortie, votre enfant doit arriver **15 minutes avant l'heure de départ** prévue. **Nous n'attendons pas les retardataires.** C'est pourquoi il est très important de vérifier l'heure de départ pour chacune des sorties, car elle peut varier d'une activité à l'autre.

Veuillez aussi noter que l'enfant devra apporter un lunch froid pour faciliter l'heure du dîner. **L'argent pour s'acheter un dîner ou des surprises sur les lieux ne sera pas permis.**

Toutes les informations nécessaires pour chacune des sorties vous sera transmis par courriel à l'aide du Présent'Action. Les sorties doivent être payées à l'avance en respectant les dates limites d'inscriptions. Aucune inscription ne sera acceptée après la date limite. **Le coût des sorties est non-remboursable**, à moins que ce soit le camp de jour qui annule la sortie. **Le port du chandail du camp de jour est obligatoire pour les sorties. Sans leur chandail, vos enfants ne participeront pas et vous ne serez pas remboursés.**

****Il est important de noter que le camp de jour sera fermé lors des journées de sorties à l'extérieur du camp de jour. Les enfants qui ne participent pas à la sortie, devront demeurer à la maison. La même règle s'applique pour les enfants qui participent à l'un des camps spécialisés.****

Activités	Dates	Prix	Date limite pour s'inscrire
Animagerie : Le Mystère du Manoir (activité au camp de jour)	27 juin	16\$	Lors de l'inscription
Plage Laliberté à St-Liboire	4 juillet	10\$	27 juin
Centre des sciences et film IMAX	11 juillet	20\$	4 juillet
Ekça Saute	18 juillet	18\$	11 juillet
Educazoo et Chouette à Voir (activité au camp de jour)	25 juillet	18\$	18 juillet
Exposition agricole de St-Hyacinthe	30 juillet	12\$ ou passeport	19 juillet
Capitaine Gribou à Longueuil	8 août	16\$	1 ^{er} août

**** La première sortie doit absolument être payée lors de l'inscription. Pour les inscriptions en retard la date limite est le 20 juin 2018.****

****Après la date limite d'inscription, il ne sera pas possible de participer aux sorties et les enfants devront rester à la maison.***

APRÈS-MIDI VÉLO

Encore cette année, à des moments bien précis dans l'été, vous serez avisés à l'avance, il y aura des après-midi vélo qui seront organisés. Pour ce faire, vos enfants devront avoir leur vélo et leur casque de vélo OBLIGATOIRE pour prendre part à cette activité. Le fonctionnement est simple, au retour du dîner, les animateurs et leurs groupes quittent le camp de jour pour faire une ballade variant entre 20 minutes et 2 heures selon les groupes. Les groupes de maternelle et les groupes de 1^{ère} année font du vélo dans le développement Audette, les groupes de 2^e et 3^e année pédalent sur la piste cyclable jusqu'au bout de la rue Lasnier et les plus vieux vont à la crème glacée à St-Thomas. Pour ces derniers, une escorte en voiture les suit tout le long du trajet et ils sont accompagnés par deux membres du personnel du camp de jour. Rendus à la crème glacée, les jeunes ont la possibilité, si vous leur fournissez de l'argent, de s'acheter une crème glacée. Pour les groupes qui restent dans le domaine Audette et ceux qui vont sur la piste cyclable, il y a deux ou trois animateurs avec chaque groupe, afin d'assurer la sécurité de tout le monde. S'il vous est impossible d'apporter le vélo de vos enfants au camp de jour ou si vous ne voulez pas qu'ils participent à l'activité, il y a du personnel qui demeure au camp de jour avec eux. À la fin de la ballade en vélo, tout le monde a droit à un cornet de crème glacée. Si la météo ne le permet pas, l'activité sera reportée et vous en serez avisés.

JOURNÉE INTER-CAMP DE JOUR

Pour une quatrième année, les camps de jour de St-Jude, Ste-Marie-Madeleine et La Présentation se réunissent le temps d'une journée pour participer à différentes activités et faire connaissance. Cette année la journée devrait se tenir à notre camp de jour. Plus de détails vous seront communiqués le moment venu, mais la date de la journée inter-camp sera jeudi le 5 juillet. L'activité est gratuite.

DODO AU CAMP DE JOUR

Comme à chaque année, les enfants auront la possibilité de dormir au camp de jour le jeudi 12 juillet. Généralement, les plus jeunes dorment au gymnase de l'école, tandis que les plus vieux dorment soient dans des tentes ou dans le pavillon des loisirs. L'arrivée est prévue vers 19h00. Durant la soirée, il y aura des films (un au gymnase et l'autre au pavillon), un feu et des guimauves si la température le permet, et bien d'autres activités organisées par les animateurs. Tout le personnel du camp de jour dort sur place, afin d'assurer une surveillance constante.

Le lendemain, soit le vendredi 13 juillet, tous ceux et celles qui ont dormi au camp de jour déjeunent et dînent sur place. Il n'est pas nécessaire de préparer un lunch pour le lendemain. Par contre, si vous voulez leur envoyer des collations et une bouteille d'eau c'est possible de le faire. C'est à votre discrétion. Pour les enfants, qui désirent seulement dîner au camp de jour, ce sera également possible de le faire. Lorsque le moment sera venu, vous devrez inscrire vos enfants soit pour le dodo (qui inclut le déjeuner et le dîner le lendemain) ou simplement pour le dîner. Pour les enfants qui ne dorment pas au camp, l'horaire normal, soit dès 7h00 pour le service de garde et dès 9h00 pour le début du camp de jour s'appliquera.

FÊTE DE FIN D'ÉTÉ ET SPECTACLE DE CAMP DE JOUR

Lors de la dernière journée du camp de jour, soit le 17 août 2018, les enfants pourront dîner au camp de jour. Des activités spéciales seront proposées aux enfants tout au long de la journée. En soirée, le spectacle de fin du camp de jour se tiendra à 19h. Réservez donc cette date à votre agenda. Sur place, vous assisterez à un spectacle fait par vos enfants en collaboration avec le personnel du camp de jour. Ce sera également la dernière chance pour les enfants, les parents et leurs animateurs de se côtoyer avant la fin de l'été. Il sera également possible de récupérer les objets perdus pour une dernière fois. Après le spectacle, les effets non réclamés seront donnés à une œuvre de charité. Plus de détails vous seront donnés au courant de l'été. Finalement, il sera **ESSENTIEL** de confirmer la présence de vos enfants, au dîner et au spectacle, au moment opportun, afin de bien planifier cette dernière journée.

JOURNAL LE PRÉSENT'ACTION

Le **Présent'Action** est le journal hebdomadaire du camp de jour qui vous sera **envoyé par courriel seulement**. Vous devez **obligatoirement fournir une adresse courriel au moment de l'inscription**. Si vous constatez que vous ne recevez pas le **Présent'Action** il est de votre devoir d'en aviser le personnel du camp de jour le plus rapidement possible. Ce journal permet de communiquer une foule d'informations, notamment les sorties, les activités spéciales ainsi que les journées thématiques à venir. Il est important de le lire. Le journal est envoyé au début de chaque semaine et répondra à plusieurs de vos questions.

COMMUNICATION AVEC LE PERSONNEL DU CAMP DE JOUR

En cas de problème, de situation particulière impliquant le personnel du camp de jour ou un autre enfant, si vous avez des commentaires négatifs ou positifs ou pour toutes questions dont vous n'êtes pas à l'aise de discuter avec la responsable des animateurs, vous pourrez m'en faire part directement. Je ne suis pas toujours présente au bureau, alors si vous n'avez pas de retour d'appel immédiatement, ce n'est pas parce que je vous ai oublié, c'est simplement que je ne suis pas présente au bureau. Dès mon retour, je vous contacterai. Vous pouvez me joindre par courriel ou par téléphone.

QUESTIONNAIRE MÉDICAL

Assurez-vous de faire connaître tous les besoins et allergies de vos enfants au personnel du camp de jour afin qu'ils soient en mesure d'assurer leur sécurité adéquatement. À cet effet, le questionnaire médical doit **OBLIGATOIREMENT** être rempli en totalité. Si vous dissimulez des informations au personnel du camp de jour, vous mettez en péril la sécurité de vos enfants.

ÉPIDÉMIES

Si vous constatez que votre enfant a contracté un virus ou une maladie contagieuse (ex. : varicelle, poux...) ou que vous n'êtes pas certains, il est de votre devoir d'avertir la responsable des animateurs dans les plus brefs délais, afin que les mesures nécessaires soient prises. L'enfant malade devra demeurer à la maison jusqu'à ce qu'il se porte mieux et qu'il ne soit plus contagieux. Un papier du médecin pourrait être demandé en cas de doute sur la contagion d'une maladie.

Si vos enfants sont infectés par des poux, nous vous demanderons de garder vos enfants à la maison jusqu'à la fin et la réussite du traitement, afin d'éviter la propagation rapide des poux. Le nom de l'enfant infecté ne sera pas divulgué aux autres enfants, afin de limiter les commentaires désobligeants. Par contre, le personnel du camp de jour sera mis au courant et une lettre sera envoyée à tous les parents du camp de jour, afin de leur permettre de vérifier la tête de leur enfant.

En cas de doute concernant la contagion d'une maladie, le personnel du camp de jour fera des vérifications auprès des infirmiers et infirmières du CLSC. Par la suite, ils seront en mesure de mettre en place une procédure adaptée et vous serez informés dans les meilleurs délais.

MÉDICAMENTS

Pour des raisons de sécurité, aucun médicament ne sera administré à vos enfants. Si votre enfant doit prendre des médicaments, vous devez lui donner le matin avant son arrivée au camp de jour et s'il a besoin d'une autre dose dans la journée, c'est votre responsabilité de venir lui donner sur l'heure du midi ou à un autre moment. Si votre enfant est malade, le meilleur remède est souvent le repos, à la maison. Même si votre enfant est capable de prendre son médicament seul, assurez-vous que la période de contagion soit passée et que votre enfant soit apte à suivre les activités du camp de jour.

L'AUTO-INJECTEUR D'ÉPINÉPHRINE (EPIPEN)

Si un enfant a besoin d'un auto-injecteur d'épinéphrine, il est de votre devoir d'aviser le personnel du camp de jour. Vous aurez le choix en ce qui concerne l'entreposage de l'auto-injecteur : si vous jugez que l'enfant est apte à le conserver sur lui, veuillez nous en tenir informé. Dans le cas contraire, nous entreposerons l'auto-injecteur dans un endroit opportun et facilement accessible, en autant qu'il est bien identifié à son nom. Lors des sorties, si l'enfant ne transporte pas son auto-injecteur sur lui, c'est son animateur responsable qui l'aura, en tout temps, en sa possession. Il sera entreposé selon les bonnes pratiques.

DONS

Si vous avez du matériel utile pour le bricolage, tel que rouleau en carton vide, retailles de tissu, boutons etc, ce sera un plaisir pour nous de les utiliser pour réaliser de magnifiques œuvres d'art. Merci grandement de votre générosité!

**N'OUBLIEZ PAS DE LIRE LE CODE DE VIE
DU CAMP DE JOUR QUI EST A LA PAGE
SUIVANTE**

CODE DE VIE

Afin de faire du camp de jour un endroit plaisant, sécuritaire et par souci d'équité dans les interventions des animateurs auprès des enfants, tous les enfants et les membres du personnel doivent suivre un code de vie. Nous demandons aux parents d'en prendre connaissance. Le code de vie sera la base de toutes les interventions du personnel du camp de jour tout au long de l'été.

- ✓ Je n'hésite pas à informer un responsable lorsque je rencontre une difficulté ou un conflit, peu importe qu'il soit mon animateur ou non.
- ✓ Je m'habille avec une tenue sportive: espadrilles ou sandales fermées, pas de bijoux, pas de camisoles à bretelles spaghetti et pas de chandail bedaine.
- ✓ Je porte mon chandail du camp de jour lors des sorties hebdomadaires.
- ✓ Je prévois une veste ou un manteau lors des journées plus fraîches ou des jours de pluie.
- ✓ J'ai une casquette ou un chapeau pour me protéger du soleil.
- ✓ J'applique la crème solaire le matin avant mon arrivée au camp et par la suite, au signal des animateurs.
- ✓ J'ai une bouteille d'eau, en ma possession, à tous les jours.
- ✓ Tous mes objets personnels doivent être identifiés et ne pas traîner. Je suis responsable de récupérer mes effets personnels qui pourraient se retrouver dans les objets perdus.
- ✓ J'ai un langage respectueux envers le personnel du camp de jour et mes camarades : j'évite les injures et les paroles blessantes.
- ✓ J'évite toute forme de violence. Aucune bagarre ne sera tolérée.
- ✓ Je garde le silence lorsqu'on me le demande et je participe avec les autres lors des activités et jeux.
- ✓ J'adopte une attitude positive, je garde le sourire, je suis honnête, j'accepte de perdre et je félicite mes compagnons qui ont gagné.
- ✓ Je respecte l'espace personnel des autres. Il est possible que mon ami n'ait pas envie de jouer avec moi ou au même jeu que moi.
- ✓ J'ai une conduite sécuritaire en tout temps, y compris lors des sorties.
- ✓ En tout temps, je reste avec mon groupe et j'écoute et respecte les consignes de mon animateur.

- ✓ Je demande la permission à un animateur, en tout temps, si je dois aller aux toilettes en dehors des périodes prévues à cet effet.
- ✓ J'attends l'accord d'un responsable avant de quitter le site du camp de jour.
- ✓ Si je dois quitter avant la fin des activités, mes parents doivent aviser le personnel du camp de jour.
- ✓ Je ramasse mes déchets en les déposant dans les bacs appropriés.
- ✓ Je prends soin du matériel qui m'est prêté, du pavillon et du terrain des loisirs en évitant le vandalisme, le vol et le bris volontaire.
- ✓ Lors du dîner, je reste assis à ma place, jusqu'au signal des animateurs.
- ✓ Je respecte la planification des animateurs, même si elle ne me satisfait pas.
- ✓ Je respecte et applique les conséquences qui me seront données en cas de manquement de ma part.
- ✓ Je m'engage à aviser un responsable lorsque je suis témoin de gestes inappropriés ou dangereux. Ne rien dire est inacceptable.

Le personnel du camp de jour de La Présentation s'engage à respecter les droits des enfants.

- Droit de jouer dans un environnement sécuritaire, sans violence.
- Droit de recevoir l'appui du personnel en cas de conflit ou de difficulté.
- Droit d'être écouté et respecté même si mon opinion est différente des autres.
- Droit au bénéfice du doute en cas de conflit et sans la présence de témoins.
- Droit à des activités et sorties adaptées à mon âge et à mes besoins.
- Droit d'être protégé advenant le cas où je dénonce un camarade ou un employé du camp de jour, ayant commis un geste inapproprié.
- Droit à l'égalité et à la transparence dans les interventions faites par le personnel du camp de jour.

En cas de problème, ou de divergence d'opinion concernant une intervention faite par le personnel du camp de jour, il est du devoir du parent d'en informer la responsable des animateurs et la coordonnatrice du camp de jour. La coordonnatrice du camp de jour ne peut pas agir, si elle n'est pas mise au courant des faits.

Merci de votre collaboration et bon été 2018 !

J'accepte les conditions du code de vie :

Nom de ou des enfant(s) : _____

Nom du parent : _____ Signature : _____